



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin, 35700 RENNES - FR
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
email : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

FEVRIER 2015

DOCUMENT TECHNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM

CLIMAT : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA COP21

I. CONTEXTE

Le changement climatique, bien que de nature environnementale, constitue l'un des défis les plus importants pour le développement humain durable du 21^e siècle. Celui-ci entraîne en effet des répercussions sur et/ou est affecté par des enjeux mondiaux de nature socio-économique, notamment la pauvreté et les inégalités, le développement économique, la dynamique des populations, la production et l'approvisionnement énergétique, les modes de consommation et de production et la gestion des ressources, et la sécurité alimentaire. Toutefois, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter au changement climatique se situe au cœur même de l'effort de lutte contre le changement climatique.

En 1992, les pays ont ratifié un traité international, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin de réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour limiter les hausses de température et les changements climatiques qui en résultent, et faire face à ses effets. En 1995, les pays ont réalisé que les dispositions de la Convention relatives aux réductions d'émissions étaient insuffisantes. En conséquence, ils ont entamé des négociations en vue de renforcer la riposte mondiale face aux changements climatiques et ont organisé la première Conférence des Parties (COP 1), qui fut suivie par l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997. **Le Protocole de Kyoto** contraint juridiquement les pays développés à respecter des objectifs de réduction des émissions. La première période d'engagement du Protocole a commencé en 2008 et a pris fin en 2012. La deuxième période d'engagement a commencé le 1er janvier 2013 et prendra fin en 2020.

Au cours de ces négociations, les pays (COP16) ont convenu en 2010 que les émissions devaient être réduites de manière à ce que les hausses de température soient limitées à moins de 2 degrés Celsius. Les pays ont également décidé de rendre leurs promesses de réduction des émissions officielles, par le plus grand effort collectif jamais consenti pour réduire les émissions d'une manière mutuellement responsable.

Les négociations de l'ONU sont actuellement en cours pour mettre au point un nouvel accord international général, équilibré et durable sur le changement climatique visant à renforcer l'effort international en matière de changement climatique ; l'objectif est d'aboutir à un accord qui ait « force de loi » et soit « applicable à tous ». Toutefois, le débat sur le droit des pays en développement à la croissance demeure, et de nombreuses nations dans le monde entier ne s'engageront pas dans un accord mondial sur le climat juridiquement contraignant, à moins que le cadre leur assure la croissance et la prospérité qu'exige leur économie.

Le nouvel accord sera adopté en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties de Paris, et applicable à partir de 2020 (c'est-à-dire post-Kyoto).

II. LA POSITION DE L'UE ET LE ROLE DES GOUVERNEMENTS REGIONAUX CONCERNANT LES OBJECTIFS EN MATIERE DE CLIMAT

Alors que l'Union européenne n'est pas loin d'atteindre ses objectifs en matière de climat à l'horizon 2020, la poursuite du leadership de l'UE dans la lutte contre le réchauffement climatique en vue de la réunion des Nations Unies à Paris en 2015 et au-delà, apparaît comme une question essentielle dans les orientations politiques fixées par Jean-Claude Juncker à la nouvelle Commission européenne. Un élément central du

cadre politique est l'objectif non contraignant de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 40 % en dessous du niveau de 1990.

La Commission européenne estime que cet objectif permettra d'assurer que l'UE est sur la bonne voie en termes de rentabilité, en vue d'atteindre son objectif de réduction des émissions d'au moins 80 % d'ici 2050. En définissant son niveau d'ambition climatique pour 2030, la Commission indique que l'UE sera également en mesure de s'engager activement dans les négociations en cours sur le régime climatique mondial post-Kyoto qui doit prendre effet en 2020.

Un certain nombre de gouvernements municipaux et régionaux à travers le monde et d'autres organismes publics ont déjà mis en place des approches intégrées pour réduire leurs émissions de CO₂ sur une base volontaire - en Europe, par exemple, dans le cadre des initiatives de Pacte des Maires et de Pacte des îles. La CRPM a adopté l'initiative du Pacte des Îles et neuf (9) de ses régions membres ont signé et délivré des plans d'action dans l'objectif de réduire leurs émissions de CO₂ d'au moins 20 % d'ici 2020. En outre, à l'occasion de sa prochaine Assemblée générale, la Commission des Îles de la CRPM organisera une session sur le climat, ainsi qu'une session sur le Pacte des Îles, au cours de laquelle se tiendra une cérémonie de signature pour les nouvelles autorités insulaires qui souhaitent le ratifier.

III. LES GOUVERNEMENTS REGIONAUX DANS LES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

Les gouvernements locaux et régionaux sont reconnus (Rio, 1992) comme l'un des neuf (9) grands acteurs de la société civile pour la mise en œuvre du développement durable. Cette reconnaissance, d'une part, et d'autre part la distance des négociations que la classification spécifique en tant que « société civile » impliquait, ont été le point de départ des gouvernements locaux et régionaux pour revendiquer un rôle plus central dans les négociations internationales sur le climat, en reconnaissance de leurs actions essentielles à la fois en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement.

En étroite collaboration avec les citoyens et la société civile, les gouvernements locaux et régionaux sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois, politiques, stratégies, normes, programmes et mécanismes fiscaux dans des domaines qui influencent directement les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et sont liés aux répercussions du changement climatique. L'expérience acquise au cours des dernières décennies montre que la dimension territoriale peut permettre la mise en œuvre d'actions sur-mesure adaptées dans chaque cas à la dynamique des populations et aux réalités et besoins à l'échelle locale, et peut améliorer la formulation réussie des politiques et objectifs en matière de climat afin d'assurer les résultats les plus efficaces dans la lutte contre le changement climatique au niveau infranational. En particulier, divers exemples en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Afrique révèlent des mesures très diverses en matière de changement climatique, visant à la fois l'atténuation et l'adaptation, ainsi qu'un large éventail d'initiatives de coopération territoriale exemplaires, entre les différents niveaux de gouvernance (local, régional, national), au sein d'un même pays ou entre différents pays, et au sein d'un même continent ou entre différents continents. Par conséquent, le chemin pour réussir à lutter efficacement contre le changement climatique est lourdement tributaire de l'engagement et la contribution des acteurs locaux et régionaux.

Le renforcement des réseaux mondiaux, comme le Réseau unifié des Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), le Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable (nrg4SD), le Climate Group et les Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI), a permis aux collectivités locales et régionales d'accroître leur représentation dans les organisations intergouvernementales, ce qui devrait leur permettre de mieux s'exprimer et de mieux être entendues au cours des négociations internationales, ainsi que de se voir attribuer un rôle spécifique dans un futur accord mondial sur le climat.

Une référence importante au rôle potentiel des gouvernements locaux et régionaux a finalement été incluse dans les documents pré-Lima (COP20), qui ont préparé le dernier cycle de négociations multilatérales en décembre 2014 (Texte coprésidence ADP, ver. 11 novembre 2014) :

- 37(a) Les parties doivent créer davantage d'incitations, conformément à leurs situations nationales, de sorte que les autorités subnationales prennent des mesures en faveur du climat, y compris les villes, en mettant en place les cadres réglementaires et mécanismes de financement nécessaires pour surmonter les obstacles et tirer parti des investissements ;

- 37(b) Les autorités infranationales, y compris les villes, doivent déployer à plus grande échelle et répliquer les politiques, mesures et actions ambitieuses mises en évidence au cours du processus d'examen technique ;

IV. LE ROLE DE LA CRPM

La CRPM, à la fois de façon indépendante et dans le cadre d'initiatives conjointes avec d'autres acteurs clés, suit attentivement le processus en cours des négociations internationales sur le climat ; par l'intermédiaire de son Secrétariat et de ses Commissions géographiques, la CRPM entend développer une série d'actions clés au cours des mois à venir afin d'assurer sa participation stratégique dans la perspective de la COP21, ainsi que lors de la COP21 à Paris. Celles-ci incluent :

- La préparation d'un document de position sur le climat qui sera présenté à son Bureau politique en juin 2015 ; la position s'appuiera sur les conclusions des initiatives pertinentes organisées par les membres de la CRPM et soulignera le lien entre les principales priorités et préoccupations de ses membres, telles que le tourisme, l'industrie maritime, la gestion des zones côtières, les politiques d'adaptation, etc. et les négociations sur le climat en vue de la nouvelle convention qui sera adoptée ;
- Le renforcement des alliances et la participation à des initiatives conjointes avec les principaux acteurs animés du même esprit, p. ex. les réseaux intergouvernementaux et les ONG ;
- La concertation avec les gouvernements nationaux via ses régions membres ;
- La concertation avec les institutions clés de l'UE ;
- La participation aux événements clés dans la perspective de la COP21, p. ex. le Sommet Mondial Climat et Territoires avec la société civile (1-2 juillet 2015, Lyon, France).

V. CALENDRIER ET ETAPES CLES

- **24-26 juin 2014** : Le Conseil régional de La Réunion, membre de la CRPM, organise la Conférence Internationale Climat Énergie « Les îles et le changement climatique : Opportunités, Résilience, Adaptation ». La déclaration « La Reunion Communique » est signée, énonçant les attentes et préoccupations des territoires insulaires.
<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5409392IslandsDeclaration.pdf>
- **mardi 23 septembre 2014** : L'ONU accueille le Sommet sur le climat à New York, où le Pacte des États et Régions, une collaboration entre les principaux réseaux internationaux de gouvernements infranationaux sur le climat, est annoncé.
- **10-11 octobre 2014** : « R20 Regions of Climate Action », une organisation à but non lucratif fondée en 2010 par l'ancien gouverneur de Californie Arnold Schwarzenegger et d'autres dirigeants mondiaux en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, organise le premier Sommet mondial des Régions pour le climat à Paris, au cours duquel est adoptée la Déclaration de Paris, une série d'engagements concrets sur le développement durable et l'action climatique pour les gouvernements sous-nationaux et le secteur des affaires et des finances.
<http://regions20.org/diplomacy-in-action>
- **22-25 octobre 2014** : Le Conseil régional de la Guadeloupe, membre de la CRPM, accueille une réunion internationale de haut niveau sur la **biodiversité** et le **changement climatique** dans les **régions européennes ultrapériphériques** (RUP) et les **pays et territoires d'outre-mer** (PTOM), et dans les **petits États insulaires en développement** (PEID) des mêmes zones géographiques. L'événement est co-organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Commission européenne, le gouvernement français, le Conseil régional de la Guadeloupe (Région Guadeloupe), le gouvernement des îles Vierges britanniques (BVI), l'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- 11 novembre 2014 dans le cadre des Journées de la Coopération Méditerranéenne - Conférence finale COASTGAP et Séminaire COM&CAP MarInA-MED « Vers des conditions-cadres pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et la croissance bleue dans la Méditerranée »
http://www.medmaritimeprojects.eu/download/MyTemplate/Pdf/20141007_-_Save_the_date_-_Med_Cooperation_Days_EN_full_version_28.pdf

- **11 décembre 2014** : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, membre de la CRPM, accueille la réunion sur le climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée, co-organisée par la Région PACA, la Commission Méditerranée des Cités et Gouvernements locaux unis, la ville de Marseille et la Commission Interméditerranéenne de la CRPM. La « Déclaration climat des élus locaux et régionaux de la Méditerranée » est adoptée.
http://www.medmaritimeprojects.eu/download/MyTemplate/Pdf/141211_Declaration_on_Climate.pdf
- **8-13 février 2015** : Conférence sur le changement climatique (Genève, Suisse). La Conférence incluait la huitième partie de la seconde session du Groupe de Travail *Ad Hoc* sur la Plateforme de Durban pour une Action Renforcée (ADP 2-8).
<http://www.iisd.ca/climate/adp/p2-8/ad>

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- **27 février 2015** : Le Bureau politique de la CRPM comprend une session sur les changements climatiques (Nantes, France)
- **26 mars 2015** : Réunion des Maires des capitales européennes (Paris, France)
- **12-14 mai 2015** : Conférence européenne 2015 sur l'Adaptation aux changements climatiques (Copenhague, Danemark)
- **3-15 juin 2015** Sessions annuelles de la CCNUCC de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Bonn, Allemagne)
- **4-5 juin 2015** : Colloque MEDCOP21 Climat Méditerranée (Marseille, France)
- **8-10 juin 2015** : Les Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) organisent les Villes résilientes 2015 : 6^e Forum global sur la résilience urbaine et l'adaptation (Bonn, Allemagne)
- **12 juin 2015** : Le Bureau Politique de la CRPM adopte une position politique sur les changements climatiques (Crète, Grèce)
- **25 juin 2015** : Assemblée générale de la Commission des îles de la CRPM (Bruxelles, Belgique)
- **28-30 juin 2015** : La semaine politique d'Almedalen : Changements climatiques (Gotland, Suède)
- **29 juin 2015** : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les changements climatiques (New York, USA)
- **1-2 juillet 2015** : Sommet Mondial Climat et Territoires avec la société civile (Lyon, France)
- **30 novembre - 11 décembre 2015** : Conférence des Parties (COP21) (Paris, France)

VI. RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES - LIENS

Secrétariat de la CRPM

- **Document technique du Secrétariat de la CRPM : Défis actuels en matière de politique climatique et énergétique**
http://www.crpm.org/pub/docs/432_cpmr-tp_energy-ga2014.pdf

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

- **21^e session de la Conférence des Parties (COP21)**
 - Site officiel : <http://www.cop21.gouv.fr/fr>
 - Secrétariat de la COP21 établi par le gouvernement français :
<http://www.cop21.gouv.fr/en/media-facilities/press-room/creation-dun-secretariat-general-la-preparation-et-lorganisation-de-la>
- **État des négociations internationales**
 - Services de rapports par l'Institut International du développement durable : www.iisd.ca
 - Récapitulatif de la Conférence de Bonn sur le changement climatique du 20-25 octobre 2014 :
<http://www.iisd.ca/vol12/enb12605e.html>

Position de l'Union européenne

- **Conclusions du Conseil sur la préparation de la 20^e session de la Conférence des Parties**
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/envir/145508.pdf